



# TOWARZYSTWO PRZYRODNICZE „BOCIAN” WILDLIFE SOCIETY „STORK”

Organizacja Pożytku Publicznego  
Numer KRS:0000107301

---

Varsovie, le 12 février 2018

**Monsieur Nicolas Hulot**  
**Ministre de la Transition écologique et solidaire**  
**246 Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris, FRANCE**

*Monsieur le Ministre,*

De 2017 à 2020, l'Association Polonaise „Bocian” met en œuvre un projet européen «*Réalisation du Plan national de la Protection du Courlis cendré - 1er étape* » ([www.ochronakulika.pl](http://www.ochronakulika.pl)). Notre programme est financé par l'Europe dans le cadre des Fonds de cohésion, projet **POIS.02.04.00-00-0019/16 pt**. Il est une continuation des actions que nous avons menées dans les années 2013 à 2015, également financées par l'Union Européenne. L'objectif principal de ce projet est la réalisation des objectifs inscrits dans le Projet national de la Protection du Courlis cendré (*ang. International Single Species Action Plan for the Conservation of the Eurasian Curlew*), notamment la protection des nichées de courlis en Pologne, sur les sites les plus importants pour cette espèce au niveau national. Ces sites accueillent plus de 70% des populations dans notre pays.

Dans le cadre de ce programme, nous baguons tous les poussins des couvées protégées. Les marques (petit drapeau avec un code alphanumérique gravé) permettent d'identifier chaque oiseau à distance. Malheureusement, nos efforts pour sauver cette espèce menacée sont en grande partie anéantis par la chasse en France. Récemment, nous avons une nouvelle fois été informés de ce qu'un courlis cendré bagué en Pologne avait été tué en France. Nos collègues allemands nous ont également alertés sur le fait que les courlis cendrés venant d'Allemagne où ils sont protégés, étaient également chassés en France. Il faut dire aussi que les chiffres que nous avons ne recensent pas fidèlement tous les spécimens tués, car nous ne sommes pas toujours informés de tous les cas. En outre, nous ne connaissons pas le nombre de spécimens adultes chassés, car nous ne leur mettons pas de bagues. On peut supposer qu'une partie de la population adulte meure sur ses sites d'hivernage, de la même façon que les jeunes. Tout cela a sans doute eu une influence sur la baisse de la population de cette espèce en Pologne depuis les quelques dernières dizaines d'années et laisse un impact sur la condition des populations polonaises.



## TOWARZYSTWO PRZYRODNICZE „BOCIAN” WILDLIFE SOCIETY „STORK”

Organizacja Pożytku Publicznego  
Numer KRS:0000107301

---

Le courlis cendré est inscrit sur la Liste Rouge des Oiseaux nicheurs en Allemagne (catégorie 1 – espèces menacées de disparition). En Pologne, cette espèce est protégée, classée vulnérable et également inscrite sur la Liste Rouge. La population nationale du courlis cendré baisse dangereusement. En 2003, elle était estimée à 650–700 couples. Aujourd’hui, elle est estimée à environ 200–300 couples, ce qui traduit une baisse de plus 50% en 10 ans. Il y a d’autres espèces de charadriiformes dont la population diminue dangereusement, par exemple les vanneaux huppés *Vanellus vanellus* (baisse de la population de 70% en 10 ans, de 2007 à 2017) et les chevaliers gambettes *Tringa totanus* (baisse de 30% en 10 ans, 2007-2017) (données du Monitoring des Oiseaux en Pologne <http://www.monitoringptakow.gios.gov.pl>). Ces espèces hivernent également en France et c’est en France qu’elles sont chassées.

A l’échelle européenne, le courlis cendré *Numenius arquata* est une espèce vulnérable (VU) et il est inscrit sur la Liste Rouge (BirdLife International 2015). Il faut souligner que 75% de la population mondiale de cette espèce niche en Europe (BirdLife International 2004). Dans plusieurs pays, dont la Pologne et l’Allemagne, les populations diminuent. On peut observer le phénomène surtout sur les sites de reproduction les plus importants. L’analyse de la tendance des changements de la population des 15 dernières années dans toute l’aire de répartition, montre une baisse de 26-34% (IUCN 2013). La cause principale de cette régression réside dans le très faible taux de succès de la reproduction. Cela ne garantit pas une population stable. Nous considérons comme choquant les données de l’Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, publiées en 2016, qui montrent que dans les années 2013-2014, environ 7 000 courlis cendrés ont été tués en France. La chasse au courlis cendré est ouverte du 8 août au 20 janvier, donc dans la période où les courlis de Pologne et d’Allemagne sont déjà sur leurs lieux d’hivernage.

Considérant toutes ces données, nous espérons que le Gouvernement français saura prendre les dispositions nécessaires qui conduiront à interdire la chasse aux courlis et aux autres espèces rares et protégées de la famille des limicoles. Nous espérons qu’elles seront ainsi rayées de la liste des gibiers chassables en France. Nous trouvons en effet que la chasse des espèces menacées est déraisonnable et qu’elle ne peut d’aucune façon être justifiée par la tradition.

Nous considérons également que la chasse aux courlis et aux autres espèces protégées par la loi européenne est incompatible avec la politique européenne et viole l’article 7 de la Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 - protection des oiseaux sauvages - car la chasse ne doit pas anéantir les actions menées dans le cadre de la protection de l’espèce. Malheureusement, le courlis cendré a été inscrit dans l’Annexe II de la directive alors que sa population était encore assez nombreuse. Aujourd’hui, il devrait être rayé de cette annexe. L’autorisation de la chasse intensive des espèces protégées sur leurs lieux d’hivernage est un non-sens, surtout dans un pays qui est un des piliers les plus importants de l’Europe et quand celle-ci dépense des fonds pour protéger ces mêmes espèces dans d’autres pays de



# TOWARZYSTWO PRZYRODNICZE „BOCIAN” WILDLIFE SOCIETY „STORK”

Organizacja Pożytku Publicznego  
Numer KRS:0000107301

l'Europe. Nous allons également adresser une lettre sur le même sujet à la Commission Européenne.

Notre appel est soutenu par des organisations et des institutions, qui attendent une intervention rapide de votre part.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations les plus sincères et les plus respectueuses.

Dominik Krupiński  
Président  
Association « Bocian »

## Au nom de :

*Monsieur Alexandre Vintchevski*  
Directeur

**Ахова птушак Бацькаўшчыны**

APB-BirdLife Belarus

[www.ptushki.org](http://www.ptushki.org)



*Monsieur Przemysław Chylarecki*

**Fundacja Greenmind**

[www.geenmind.pl](http://www.geenmind.pl)



*Monsieur Szymon Bzoma*

Président

**Grupa Badawcza Ptaków Wodnych „KULING”**

[www.kuling.org.pl](http://www.kuling.org.pl)



*Professeur Henryk Okarma*

Directeur

**Instytut Ochrony Przyrody  
Polskiej Akademii Nauk**

*Institut de la Protection de la Nature de l'Académie  
polonaise des Sciences*

[www.iop.krakow.pl](http://www.iop.krakow.pl)





# TOWARZYSTWO PRZYRODNICZE „BOCIAN” WILDLIFE SOCIETY „STORK”

Organizacja Pożytku Publicznego  
Numer KRS:0000107301

*Monsieur Robert Stańko*  
*Président*  
**Klub Przyrodników**  
[www.kp.org.pl](http://www.kp.org.pl)



*Monsieur Jacek Tabor*  
*Président*  
**Mazowiecko-Świętokrzyskie Towarzystwo  
Ornitologiczne**  
[www.m-sto.org](http://www.m-sto.org)



*Monsieur Tomasz Mazgajski*  
*Directeur*  
**Muzeum i Instytut Zoologii  
Polskiej Akademii Nauk**  
*Musée et Institut de la zoologie de l'Académie  
polonaise des Sciences*  
[www.miiz.waw.pl](http://www.miiz.waw.pl)



*Madame Beata Kojtek*  
*Présidente*  
**Ogólnopolskie Towarzystwo Ochrony Ptaków**  
[www.otop.org.pl](http://www.otop.org.pl)



*Monsieur Andrzej Kepel*  
*Président*  
**Polskie Towarzystwo Ochrony Przyrody  
„Salamandra”**  
[www.salamandra.org.pl](http://www.salamandra.org.pl)



*Monsieur Jarosław Chyra*  
*Président*  
**Polskie Towarzystwo Ochrony Ptaków**  
[www.ptop.org.pl](http://www.ptop.org.pl)



*Madame Joanna Przybylska*  
*Présidente*  
**Towarzystwo Badań i Ochrony Przyrody**  
[www.tbop.org.pl](http://www.tbop.org.pl)





# TOWARZYSTWO PRZYRODNICZE „BOCIAN” WILDLIFE SOCIETY „STORK”

Organizacja Pożytku Publicznego  
Numer KRS:0000107301

*Monsieur Michał Korniluk*  
*Président*

**Towarzystwo Przyrodnicze „Dubelt”**



*Madame Tatiana Kuzmenko*  
*Agent de conservation*

**Українське товариство охорони птахів**  
**Ukrainian Society for the Protection of Birds**  
[www.birdlife.org.ua](http://www.birdlife.org.ua)



*Professeur Włodzimierz Meissner*  
**Uniwersytet Gdański**  
**Wydział Biologii**  
*Université de Gdańsk, Faculté de biologie*  
[www.biology.ug.edu.pl](http://www.biology.ug.edu.pl)



*Monsieur Bariusz Wysocki*  
*v-ce Président*

**Zachodniopomorskie Towarzystwo**  
**Ornitologiczne**  
[www.ztp.org.pl](http://www.ztp.org.pl)



## **Copie faite à:**

Krzysztof Lissowski – Direction Générale de l’Environnement, directeur

Karmenu Vella – Commissaire européen à l’environnement

Mireille Celdran – *Ministère de la Transition écologique et solidaire*

Bruno Dumeige - DREAL Basse-Normandie

Angelo Caserta – BirdLife Europe

Allain Bougrain-Dubourg – Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)

Michel Dubromel – Président de *France Nature Environnement (FNE)*

Jacques Trouvillez – Secrétaire général de l’AEWA

Bruno David - Président du Muséum national d'Histoire Naturelle

Daniel Brown – *Royal Society for the Protection of Birds (RSPB)*

Willy Schraen – Président de la Fédération nationale des chasseurs (FNC)

Olivier Thibault - Directeur général de l’Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)

Auguste Foulon – Président de la Fédération Régionale des chasseurs de Basse-Normandie